



Forum: Généralités

Topic: TF1 menace l'auteur du logiciel Captvty

Subject: Re: TF1 menace l'auteur du logiciel Captvty

Publié par: Garuda-3366

Contribution le : 29/07/2013 21:52:23

Citation :

sylvie a écrit:

La contre-attaque de Captvty : les faiblesses de la mise en demeure d'e-TF1

<http://www.portail-de-la-gratuite.com/chroniques/tf1-vs-captvty/>

J'étais déjà convaincu depuis longtemps de la légitimité de **CAPTVTY** mais après avoir lu l'excellent argumentaire présenté sur le Portail de la gratuité, je suis désormais persuadé que les chaînes de télévision, comme TF1, M6 et leurs filiales qui tentent de faire des misères à son développeur Guillaume, mènent une joute d'arrière-garde sans fondement juridique sérieux eu égard à l'exception culturelle française du droit à la copie privée pour un usage personnel.

Mais, ne nous leurrons pas. En réalité, les dirigeants et les actionnaires de TF1 et sa filiale e-TF1 se moquent éperdûment que l'on puisse visionner et télécharger leurs émissions par l'intermédiaire d'un logiciel de capture, que ce soit Captvty ou une autre application. Ils s'en soucient aussi peu que du premier frémissement orgasmique de Loana et de Jean-Edouard, les célèbres décérébrés de "Loft Story", la première émission de pseudo-télé réalité ayant initié son entreprise d'abrutissement du grand public sur cette chaîne commerciale et qui engendrera de nombreux clones...

Non, ce qui les font bouillir de rage, **c'est que Captvty nous libère de l'abrutissante (mais Ô combien lucrative) publicité que nous impose le site My TF1 !**

Et rien que pour ce bienfait, non seulement la Faculté de Médecine devrait faire prescrire Captvty à tous les télé-patients auxquels le petit écran impose sa camisole hypnotique mais il devrait être aussi sponsorisé par le Ministère de la Culture (une idée que Mme le Ministre pourrait reprendre avantageusement à son compte le jour où l'inspiration lui fera défaut)...

Mais le plus étonnant, c'est de constater à quel point les offensives d'e-TF1 contre Captvty sont entachées d'approximations et de contre-vérités, à la fois sur le plan de la technologie du logiciel et dans le domaine législatif.

Et pourtant, dans cet article du site Stratégie.fr (<http://www.strategies.fr/emploi-formateur-general-d-e-tf1.html>) voici ce qu'on peut lire, entre autres louanges, au sujet du Directeur général d'e-TF1 :

(...) "c'est une machine, un supercalculateur, ce qui peut lui donner aussi un côté un peu froid et distant. Parfois, il s'isole et on peut ne pas le voir pendant plusieurs jours car il planche seul sur des sujets.» (...)"

ou bien encore :

(...) "Son profil d'ingénieur et sa longue expérience en vidéo et en numérique lui permettent de maîtriser les sujets techniques dans le détail. «Il est précis et opérationnel car il connaît tous les

rouages" (...)

Et bien, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ingénieur "supercalculateur" pourvu d'une longue expérience en vidéo et en numérique, a dû avoir un coup de fatigue au moment de signer et d'adresser sa mise en demeure truffée d'erreurs techniques et juridiques au développeur de Captvty !

Comme quoi, on peut très bien réaliser 100 millions d'euros de chiffre d'affaires (en 2012) et manquer quand même d'un certain bon sens quand il s'agit de plancher sur un litige un peu pointu ou bien de s'entourer de collaborateurs compétents !...

Vive Captvty et tous mes encouragements à Guillaume pour la poursuite de son oeuvre et dans sa lutte contre les arguties hypocrites et la mauvaise foi !